



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/24  
9 octobre 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE

Neuvième réunion  
Bonn, 19–30 mai 2008  
Point 4.13 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION**

***IX/24. Plan d'action sexospécifique***

*La Conférence des parties*

*Se félicite* de l'élaboration par le Secrétaire exécutif du Plan d'action sexospécifique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/9/INF/1/12/Rev.1) et *invite* les Parties à soutenir la mise en œuvre de ce plan par le Secrétariat.

-----